

 N°22022	Liste des délibérations Conseil Communautaire du 13 février 2025
Le 13 février 2025 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 4 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.	Présents : ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE Absents excusés : Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN pouvoir à Dominique FEDIEU, Christian VELLA pouvoir à Didier MAU, Christian DECAUDIN pouvoir à Annie BEZAC, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUSE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE pouvoir à Sophie MARTIN
Secrétaire de séance : Huguette PANOZZO	Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 22 Votants : 27

Délibérations examinées le 13 février 2025

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 novembre 2024 - Approbation **[Adoption à l'unanimité]**

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

2 - Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption **[Adoption à l'unanimité]**

Il est décidé de modifier les règlements de fonctionnement actuellement en vigueur au sein des multi-accueils A Petits Pas, Petits Bouchons et des micros-crèches des Milous et Picoti, afin de mettre à jour le calcul des participations familiales, en réponse à la demande de la CAF (dispositions financières 2025).

Cohésion sociale/Prévention

Rapporteur : Sophie MARTIN

3 - Déploiement d'un pacte territorial à l'échelle du Médoc - Décision **[Adoption à l'unanimité]**

Le Pacte territorial est un dispositif partenarial (ANAH, Région et EPCI) et pluriannuel dont l'objectif est d'encourager la rénovation de l'habitat privé (énergétique, adaptabilité, insalubrité, copropriétés dégradées). Il se matérialise par des permanences orientant les ménages vers les aides financières adéquates selon leur situation, et l'animation territoriale. Ces missions sont confiées provisoirement au CREAQ avant la désignation d'un prestataire pérenne.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

4 - Convention d'autorisation de collecte sur le domaine privé - Approbation **[Adoption à l'unanimité]**

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés doit se conformer à la recommandation R437 de la CNAM, qui interdit notamment les manœuvres en marche arrière. Sur le territoire de la CdC, il se compte un grand nombre de marches arrière de ce type appelés « points noirs de collecte ». En cas d'accident, ce sont le Président de la CdC et l'entreprise titulaire du marché de collecte qui seront tenus pour responsables. Afin de résorber ces différents points noirs, une solution est de créer des aires de retournement en domaine privé. Dans ce cadre, une convention tripartite entre la collectivité, le prestataire de collecte et les propriétaires doit être établie.

5 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024 - Porter à connaissance

La CdC doit présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat d'orientation budgétaire de l'année en cours. A cet effet le rapport 2024 est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

6 - Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2025

7 - Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

8 - Budget annexe Eau Potable - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

9 - Budget Eau Potable 2024 - Décision modificative n°3 - Correction d'une erreur matérielle - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Une erreur matérielle (substitution d'un chiffre par un autre) a été constatée dans la DM n°3 du budget eau potable 2024. La présente délibération vise à corriger cette erreur.

10 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal - Exercice 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

11 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Pour faire suite aux mutations et aux recrutements en cours, il est décidé de modifier le tableau des effectifs au 15 février 2025.

12 - RIFSEEP - Intégration du cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs – Filière médico-sociale - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Au vu des recrutements en cours, il est nécessaire de prévoir l'intégration du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, filière médico-sociale aux dernières délibérations relatives au RIFSEEP, afin de permettre l'application des modalités de mise en œuvre à ce cadre d'emploi.